

26 Juin 2023

2023/017

Procès-verbal de séance du 26 Juin 2023

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois (20 juin 2023), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le lundi vingt-six juin deux mille vingt-trois (26 juin 2023), à 20h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT

Etaient absents excusés : Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Madame Claudie VECCHI, Madame Sandra DUPRE

Secrétaire de séance : Monsieur SOULEAU Philippe

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 8

Quorum Atteint

Ordre du jour

- Taxe d'aménagement
- Annulation délibération 2023_6
- Questions diverses

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

Délibération n°017/2023

Objet : Modification du taux de la Taxe d'Aménagement

Nomenclature 7.2

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2017 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 2 %,

CONSIDÉRANT que l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans la commune

CONSIDÉRANT la commune à forts enjeux urbains et nécessite, en raison de l'importance de projets, la réalisation de travaux d'équipements publics conséquents et coûteux, visant en premier l'aménagement du bourg

CONSIDÉRANT qu'une fraction de ces travaux ou équipements est nécessaire aux besoins des futurs usagers des constructions à édifier dans la commune,

CONSIDÉRANT que la maîtrise de l'urbanisation passe par la maîtrise des équipements publics nécessaires au fonctionnement de la ville, notamment par la maîtrise de leur financement,

Le conseil municipal décide,

Article 1 : Modifie le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- un taux de 3%, pour la taxe d'aménagement sur toute la commune
- d'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme ;
Totalemment les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable

Article 2 : Indique que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme.

Article 3: Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Retrait de la délibération 2023-006

Monsieur David BUTTIGNOL expose au conseil municipal que le retrait de la délibération 2023_006, ayant une antériorité de plus de 2 mois, ne peut plus être retirée, mais nécessiterait une démarche d'abrogation.

Considérant qu'il s'agit d'une délibération de principe n'entraînant aucune conséquence juridique concrète, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'abandonner le retrait et de clore la démarche.

QUESTIONS DIVERSES

1. Subventions obtenues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les subventions demandées dans le cadre des travaux de rénovation du bourg ont été attribuées.

2. Travaux de rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux de rénovation d'éclairage public dans la commune avec la fourniture et la pose de luminaires.

Le devis estimatif 471722305 - EPBCM01 du 30 mai 2023 est de 22.100,33 € HT. La contribution de la commune est de 14.365,21 € (65 % du montant HT), le montant à charge de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne est 12.155,19 € HT (35 % du montant HT). La durée d'amortissement est de 5 exercices. L'économie d'énergie est estimée à 3.847 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis 471722305 - EPBCM01.

26 Juin 2023

2023/018

3. Travaux d'extension de l'éclairage public

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des travaux d'extension d'éclairage public dans la zone poubelle.

Le devis estimatif 471722302 - EPBCM01 du 23 mai 2023 est de 2.408,10 € HT. La contribution de la commune est de 1.565,27 € (65 % du montant HT), le montant à charge de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne est 1.324,45 € HT (35 % du montant HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis 471722302 - EPBCM01.

4. Élections sénatoriales septembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de Monsieur Jean-Pierre Moga le mardi 29 août 2023, à 15 heures, dans le cadre de la campagne sénatoriale.

5. Programmation du fonctionnement de la cloche à l'église Saint-Pardoux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la programmation de la cloche de l'église Saint-Pardoux après l'installation d'un opus S - église connectée.

6. Demande d'hébergement par le mouvement scout EEIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande présentée par Mesdames Lisa Attali et Elsa Cohen du mouvement EEIF d'utiliser, à titre gracieux, la salle des fêtes pour loger un groupe de 15 à 20 enfants durant les nuits des 16 et 17 juillet prochain 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe.

7. Tirage au sort des jurés d'assises 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Moncaut devra être représentée au tirage au sort des jurés d'assises 2024 qui se déroulera le mercredi 28 juin 2023, à la mairie de Nérac, à 17 h, dans la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Bernard Bougnague.

8. Acquisition d'une faïence de Moncaut

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par Monsieur Francis Sohier de céder à la commune pour un montant de 120 € un moutardier en faïence de Moncaut.

Caractéristiques : il s'agit d'une petite pièce rare ; état : parfait même s'il manque la pièce en étain qui relie le couvercle à l'anse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cet achat.

9. Sécurité routière route du Lac

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la lettre d'un administré du 22 juin 2023 sur le passage de voitures et de camionnettes à grande vitesse sur la route du Lac, en particulier au niveau des lieux-dits Testemale et le Bourdieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la pose du radar d'Albret communauté sur la route de Lac qui enregistre la vitesse et la fréquence du passage des véhicules pour avoir une vision générale de la question.

10. Achat d'un ordinateur portable pour l'école

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de la nouvelle directrice de l'école élémentaire de Moncaut d'acquérir un ordinateur portable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cet achat de matériel.

11. Extension de la bibliothèque en libre accès

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étendre la bibliothèque sous le porche de l'église par l'acquisition d'un nouveau meuble. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une bénévole de la commune se propose de gérer le stock de livres.

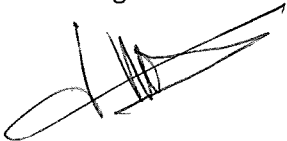

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe.

Fin du conseil municipal : 22h45

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 017/2023 à 017/2023

Listes des membres présents :

Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT

<p>Signature de l'exécutif</p> 	<p>Signature du secrétaire de séance</p> 
--	---